

Compostage individuel ou partagé • Le paillage  
Le jardinage au naturel • Les méfaits du brûlage

Stylized white worms and a snail are scattered across the cover. One worm is at the top left, another at the top right, and a third at the bottom left. A snail is positioned near the top center. The background is a dark blue field of straw and leaves.

# Guide du COMPOSTAGE

# Compostage individuel

En fonction de la place dont vous disposez au jardin, vous pouvez :



## Composter en tas

Si vous avez de la place au jardin, vous pouvez déposer vos biodéchets à même le sol et constituer un tas : quand il aura atteint 1 à 1,5 mètres de haut, il suffira alors de le retourner et de le laisser reposer, avant d'en démarrer un autre à côté.



## Composter en bac

À acheter auprès de votre collectivité ou dans le commerce, à fabriquer soi-même... Un bac permet de composter avec un faible encombrement. L'important, c'est que le composteur permette la circulation de l'air !



## Le bon emplacement

Choisissez un endroit proche de la maison pour réduire les allers-retours, idéalement en contact direct avec la terre, à mi-ombre et pas sous les fenêtres du voisin. Déposez quelques brindilles et feuilles mortes au fond, sur quelques centimètres d'épaisseur. C'est parti, vous pouvez déposer vos déchets !

## Quelques outils utiles

**1 fourche** ou tout autre outil pour aérer, mélanger et décompacter les apports



**1 bio-seau** ou un **réceptacle avec couvercle** pour transporter vos déchets de la cuisine au composteur



## QUELS DÉCHETS composter ?

### Déchets de cuisine et de table

Épluchures et fanes, fruits et légumes abîmés, marc de café, sachets de thé sans étiquettes, restes alimentaires, coques, noyaux...

**Même les agrumes ? OUI**, sans problèmes.

**Même le pain ? OUI**, en petits morceaux, miettes et petits restes non consommés.

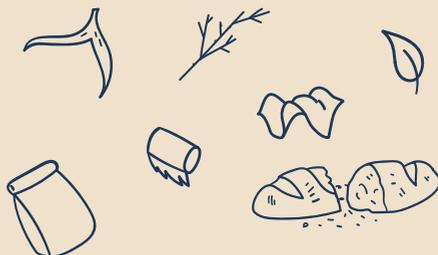
### Déchets de jardin

Feuilles mortes, brindilles, petits branchages, écorces, fleurs fanées...

**Et le gazon ?** À faire sécher avant de l'incorporer, pour éviter les mauvaises odeurs... ou à laisser sur place en mulch dans votre jardin.

### Autres déchets de maison

Mouchoirs en papier, essuie-tout, sacs kraft, rouleaux de papier toilette, boîtes à œufs sans étiquettes...



### LES SACS COMPOSTABLES ?

NON, ils ne se dégradent pas facilement dans les composts de jardin.

**TOUT CE QUI N'EST PAS LISTÉ EST DÉCONSEILLÉ !**

### Pour les experts

Toutes les matières organiques peuvent être compostées, à condition de fragmenter les apports, et toujours en petites quantités. Et surtout pratiquer un brassage régulier.

### Le secret d'un compostage réussi



Assurer le bon mélange de déchets



Fragmenter les apports



Aérer le compost



# Compostage Partagé

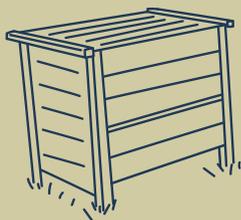
## Qu'est ce que le compostage partagé ?

Il s'agit de points d'apport volontaire où sont installés des composteurs afin que chacun puisse y déposer ses biodéchets. Cela permet de réduire la quantité des ordures ménagères et de produire du compost.

## Fonctionnement



Dans les zones de **compostage partagé**, vous trouverez **3 bacs** :



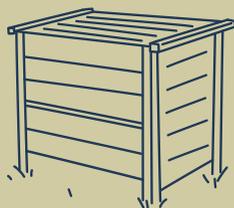
### 1 bac de compostage

Celui dans lequel vous déposerez vos biodéchets



### 1 bac de stock de matière sèche

Il sert à équilibrer l'apport de déchets humides lors de chaque dépôt



### 1 bac de maturation

Bac rempli de biodéchets qui produit tranquillement son compost



# QUELS DÉCHETS déposer dans le composteur partagé ?



## Déchets acceptés :



Epluchures de fruits et de légumes, sachets de thé, essuie-tout, mouchoirs, restes de repas, coquilles d'œuf



## Déchets refusés :



Coquillages, mégots de cigarette, emballages, sacs biodégradables en amidon, litières animales, poissons et viandes, poussières et cendres, textiles

## Quelques règles :

- Ne déposer que les déchets indiqués
- A chaque dépôt de biodéchets, ajouter un peu de matière sèche provenant du bac
- Les abords des composteurs doivent rester propres et accessibles

## Les référents de site : personnes indispensables pour le fonctionnement du site



- Ils participent à la mise en place, à la conduite du site
- Ils informent les usagers concernés des consignes d'utilisation
- Ils assurent le lien entre les usagers et la CCGB



# le Paillage

consiste à étaler sur le sol, au pied des arbres ou des plantes, une couche de matériaux végétaux ou minéraux.

Dans la nature, le sol n'est jamais à nu : dans la forêt les feuilles des arbres viennent peu à peu le recouvrir.

Cette couche de feuilles protège la terre, puis se décompose lentement pour former l'humus qui nourrit les plantes.

Au jardin ou au potager, pratiquer le paillage permet donc de reproduire ce qui se passe en milieu naturel !

## Les avantages du paillage :



Limiter les arrosages



Éviter le désherbage chimique



Éviter le phénomène de battance



Créer un lieu propice aux insectes utiles



Améliorer la structure du sol



Conserver des fruits et légumes propres



Favoriser la vie microbienne du sol

## Pour un Paillage longue durée il faut :

- Copeaux de bois
- Écorces de pin
- Broyat de haies et d'arbustes

> Pour les arbres, arbustes, rosiers et massifs de vivaces

## et pour un Paillage courte durée :

- Feuilles mortes
- Paille
- Coques de fèves de cacao
- Compost et tontes du jardin

> Pour les légumes et plantes annuelles

# Jardinage au naturel

Des alternatives naturelles aux pesticides



## Favorisez la biodiversité !

Certains prédateurs naturels peuvent devenir **vos meilleurs alliés**.  
Leur présence est une excellente défense contre les ravageurs.



Des refuges pour les oiseaux



Des pots retournés



Un tas de branches



Une prairie fleurie

## Et si un traitement est vraiment nécessaire ?

- Utilisez un produit d'origine naturelle
- Pulvérissez à bonne distance des points d'eau et jamais par temps venteux
- Rapportez les restes de produits de traitement en déchèterie ou en magasin (ne jamais les jeter dans les canalisations)



## Ajuster l'arrosage aux besoins

### L'eau est précieuse !

Mieux vaut arroser **aux heures les moins chaudes**, tôt le matin ou le soir.  
Pensez aussi à profiter de l'eau de pluie en vous équipant d'un collecteur branché sur la gouttière.



# LES MÉFAITS DU BRÛLAGE

**Il est interdit de les brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin**

Brûler des déchets verts, tels que des feuilles mortes ou des branchages, est interdit par la loi et passible d'amende. Cela dégage des substances toxiques. Mieux vaut en tirer profit via le compostage ou le paillage ! Sinon, déposez-les en déchèterie.

Ce processus de combustion est peu performant, on retrouve parmi les substances émises des particules sur lesquelles viennent se greffer des composés cancérogènes comme par exemple les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les dioxines et les furanes.

Les émissions de substances néfastes sont accrues quand les végétaux sont humides et/ou associés à d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

## Attention

La personne qui brûle des déchets verts peut avoir à payer une amende de **750 € maximum**.



## Pour aller plus loin :

<https://www.ecologie.gouv.fr/>

Textes réglementaires en rapport avec l'interdiction du brûlage :

Règlements sanitaires départementaux (RSD)

Circulaire du 18 novembre 2011

Décret n°2021-1179 du 14 septembre 2021 - art. 2 /à l'article L. 541-46,

amende prévue pour les contraventions de la 4e classe à minima

Délibérations prises par les communes de la CCGB

